

(N° 142.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AOUT 1865.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de loi qui alloue des cré- dits supplémentaires au Budget du Ministère des Finances, de l'exercice 1865.

(Voir les Nos 241 et 261 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. FORTAMPS, ff. de Président ; MALOU, VERGAUWEN, le Comte
D'ASPREMONT LYNDEN, JOOSTENS, et ZAMAN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations a pour objet d'allouer au Budget du Ministère des finances de l'exercice 1865, des crédits supplémentaires montant à 32,000 francs, destinés à solder les dépenses pour la translation des bureaux des administrations centrales du Ministère des finances dans le nouveau local récemment construit rue de l'Orangerie, et à couvrir le surcroît de dépenses occasionné par l'augmentation du chiffre de l'adjudication des papiers pour l'exercice 1865.

Ce Projet de Loi n'a donné lieu à aucune observation au sein de votre Commission. En conséquence, elle a l'honneur de vous proposer à l'unanimité des membres présents, l'adoption de cette demande de crédit.

Le Président,
FORTAMPS.

Le Rapporteur,
ZAMAN.